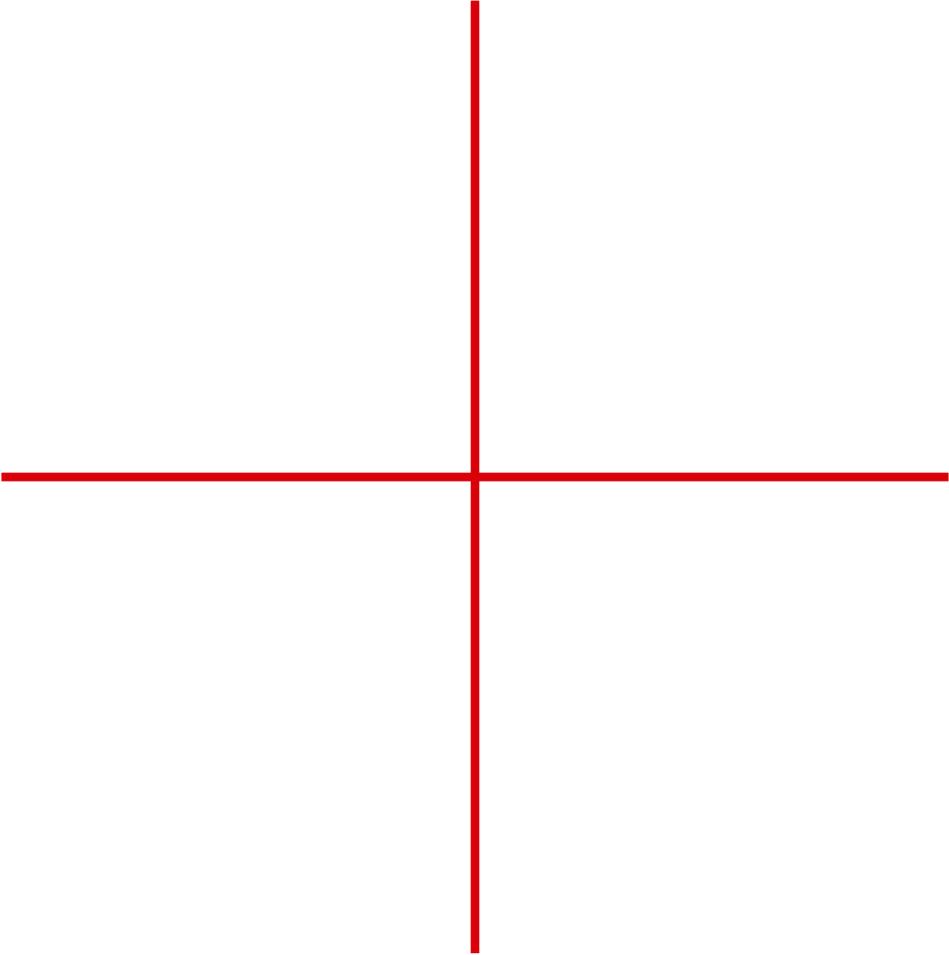




LE CONCOURS SUISSE

UNE CULTURE DE L'ARCHITECTURE
A CULTURE OF ARCHITECTURE
UMA CULTURA DA ARQUITETURA

FRANÇAIS



VERS UNE CULTURE DU BÂTI DE QUALITÉ

Les concours d'architecture font partie de la culture du bâti de qualité soutenue par la Confédération Suisse. La confédération a adopté en 2020 une stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti, mettant en place un plan d'action pour les années 2021- 2024, avec des mesures concrètes, qui encouragent notamment les procédures d'adjudications privilégiant la qualité et l'innovation. Par ce biais la Confédération s'engage aussi pour la formation et la recherche dans le domaine du bâti et à promouvoir la diffusion et le développement d'une culture du bâti de qualité sur le plan national et international.

«Seule une culture du bâti de qualité peut créer un espace de vie aménagé avec soin et susceptible de répondre à l'évolution des exigences de la société tout en préservant ses particularités historiques. Une culture réalise des lieux inclusifs, forge les identités, favorise le bien-être des individus et crée des valeurs communes. Elle apporte une contribution déterminante au développement durable de l'espace de vie.»*

* Stratégie Culture du Bâti. Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti. Adoptée par le Conseil fédéral le 26 février 2020. Office Fédéral de la culture OFC, Berne 2020. p.4

LE CONCOURS COMME LABORATOIRE DE RECHERCHE

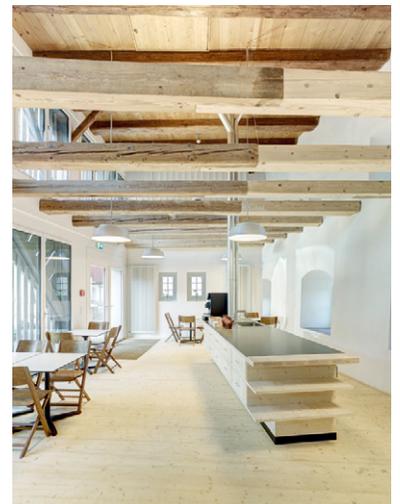
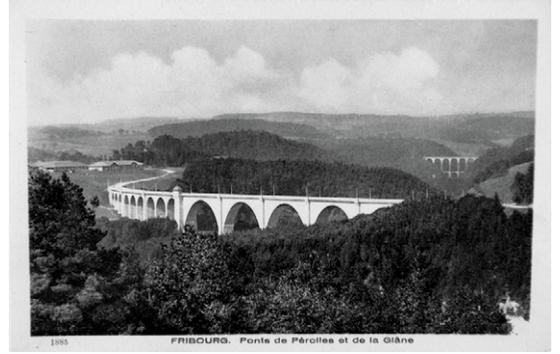
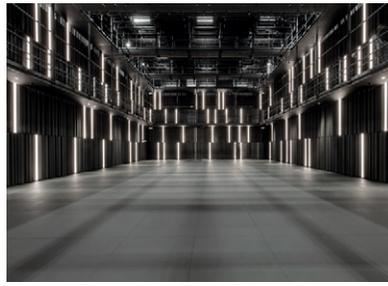
C'est un processus de sélection qui doit permettre tant à un maître d'ouvrage d'identifier la solution la plus adéquate aux contraintes énoncées qu'à un participant de donner libre cours à une investigation qui est au cœur même de son métier. C'est un outil qui doit accepter son côté expérimental.

Tout projet est unique. La variété de réponses que génère un concours relève donc d'un éventail de mondes possibles. Le concours est un espace de liberté dans le cadre duquel le participant pourra ouvrir de nouvelles voies. C'est un lieu d'expérimentation où un projet prend forme.

Les prémisses d'un concours rendent tout geste possible. Et le projet peut être lu à la fois comme une réponse à un problème spécifique et comme une contribution inédite venant s'inscrire dans le cadre élargi des valeurs et repères avérés d'un monde à la complexité toujours croissante*.

Le terme concours d'architecture est utilisé dans cette exposition dans le sens large et aborde les divers types de procédures: ouvertes, anonymes, sur invitation ainsi que les mandats d'étude parallèles, selon les normes SIA 142 et SIA 143. Il se réfère aussi aux concours d'idée et de projet d'urbanisme, paysagisme et ingénieries.

*Source: «Genève en projets». Exposition de projets d'architecture et d'ingénierie lauréats de concours SIA réalisé par la SIA Genève, du 09 au 17 juin 2018 au Pavillon Sicli à Genève.





LE CONCOURS EN 20 ÉTAPES



Les mises en concurrence ont pour objectif de choisir la meilleure réponse qualitative pour un besoin et un lieu bien précis. Selon la norme SIA 142, « Pour le maître de l'ouvrage, le concours représente un moyen d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour la réalisation de ce projet. Pour les participants, le concours offre la garantie d'un jugement objectif de leur travail créateur et la perspective d'obtenir, sur la base de leur prestation, un prix, une mention, un mandat de prestations qui peut être jumelé à un contrat de prestations de construction ». (Préambule, SIA 142).

« Le concours en 20 étapes » est la tentative ambitieuse d'expliquer succinctement les principaux jalons d'une mise en concurrence irréprochable à travers une exposition itinérante en -Suisse et à l'étranger Si ces 20 points nous semblent incontournables, ils ne pourront qu'assurer un cadre optimal aux différents acteurs dont la qualité assurera la réussite de la mise en concurrence. L'hypothèse de départ ici est celle d'une collectivité publique comme maître d'ouvrage, mais ils peuvent aussi être privés ou mixtes. Du maître d'ouvrage sensible à la culture du bâti et ouvert à l'innovation jusqu'aux participants capables de questionner le site et le cahier des charges en passant par un jury complémentaire et engagé, les mises en concurrence sont avant tout une histoire humaine, un processus professionnel et démocratique qui ne trouve d'équivalent dans aucun autre corps de métier.

Les acteurs·rices

- le/la maître d'ouvrage
et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futur·es usagers·ères
- le jury/collège d'expert·es
- les participant·es
- les spécialistes – conseils
- la SIA
- les citoyen·nes
- le/la lauréat·e

01 Besoin

Dans le cadre d'une collectivité publique, le besoin se caractérise par la volonté politique, ou la nécessité, de construire, de transformer, de rénover une infrastructure ou un équipement. La collectivité, appelée maître d'ouvrage, évalue les besoins pour les utilisations futures sur la base d'informations quantitatives. Selon l'ampleur, la complexité et l'importance financière, le maître d'ouvrage doit s'en tenir au cadre légal et faire appel à une mise en concurrence pour trouver un mandataire. Il a la possibilité de l'organiser lui-même ou de s'adjoindre les services d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futur·es usagers·ères
- les citoyen·nes

02 Base légale

En Suisse, il existe une base légale nationale : la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP).

Cette loi vise trois objectifs principaux : une bonne utilisation des deniers publics, une transparence des procédures d'adjudication et une concurrence efficace et équitable entre les candidats. Elle détaille les différentes conditions pour l'attribution de l'exécution d'une tâche publique.

«L'adjudicateur adjuge le marché complémentaire au lauréat d'un concours d'études ou d'un concours portant sur les études et la réalisation ou au lauréat d'une procédure de sélection liée à des mandats d'étude ou à des mandats portant sur les études et la réalisation ; les conditions suivantes doivent être remplies :

1. la procédure précédente a été organisée dans le respect des principes de la présente loi,
2. les propositions de solutions ont été jugées par un jury indépendant,
3. l'adjudicateur s'est réservé dans l'appel d'offres le droit d'adjuger le marché complémentaire selon une procédure de gré à gré.»*

*Extrait de la LMP Loi sur les marchés publics, art.21, al.2i

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage

03 Faisabilité

Avant de lancer une procédure de mise en concurrence, le·la maître d'ouvrage peut être amené à réaliser des études portant aussi bien sur des questions économiques que d'ingénierie, de géotechnique, d'urbanisme et/ou d'architecture, cela en fonction du besoin initial et du site identifié. Ces études vont permettre au maître d'ouvrage d'évaluer les scénarios possibles, pour établir les bases de la future mise en concurrence et définir le règlement-programme. Cette étape importante lui permet de préciser ses intentions concrètes sur le plan économique et programmatique, en lien avec le terrain disponible, et ainsi donc de vérifier la faisabilité de l'opération dans son ensemble.

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage

04 Choix de la procédure

Il existe plusieurs types de mise en concurrence. Le concours, régi par le règlement SIA 142, peut être organisé suivant une procédure ouverte, sélective ou sur invitation.

En général, le concours est la forme la plus appropriée pour trouver le projet qui répond de la manière la plus adéquate à un programme donné, tout en offrant un grand nombre de solutions. Il se déroule toujours sous le couvert de l'anonymat.

Les mandats d'étude parallèles (MEP), régis par le règlement SIA 143, sont adaptés lorsque la recherche de solutions doit répondre à un programme complexe, et si le cahier des charges ne peut être préalablement défini de manière précise. Ils permettent de tester plusieurs hypothèses encore ouvertes et offrent un dialogue entre les participants-es et le maître d'ouvrage. Contrairement aux concours, ils ne sont pas anonymes et font appel à un choix restreint de participants-es sélectionnés-es au préalable.

Source: Petit guide de la passation de marchés de services en architecture et en ingénierie, SIA Section Vaud, 2007

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant-e au maître d'ouvrage
- la SIA

05 Programmation

Le maître d'ouvrage, avec ses partenaires et les futurs usagers, définit la substance même de l'ouvrage pour lequel il recherche un mandataire. Il précise et quantifie les besoins techniques, architecturaux, urbanistiques, ainsi que les objectifs humains et environnementaux. Il évalue les contraintes et l'histoire du site. Le programme des locaux avec l'énoncé des surfaces nécessaires pour les futures constructions est achevé. En résumé, il précise le plus clairement possible les contraintes et les objectifs du futur ouvrage, qui serviront de base commune à tous les participants pour l'élaboration de leur projet.

« Il est urgent d'aborder l'environnement bâti d'une façon holistique et centrée sur la culture, et d'adopter une vision humaniste de la manière dont nous façonnons collectivement les lieux où nous vivons et l'héritage que nous laissons derrière nous ».

Déclaration de Davos. Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe.
Conférence des Ministres de la culture, 20-22 janvier 2018, Davos Suisse.

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futur·es usagers·ères



Composition du Jury

La composition du jury est capitale dans la réussite d'une mise en concurrence. Il est important d'avoir un jury représenté par les différents acteurs ; maître d'ouvrage, partenaires, professionnels et futurs usagers.

Au niveau des règlements professionnels, en Suisse, la SIA exige que le jury soit composé d'une majorité de professionnels et que la majorité de ces professionnels soit indépendante du maître d'ouvrage. La pratique relève l'importance d'avoir une composition du jury qui tienne compte des compétences et des domaines professionnels demandés dans la mise en concurrence, et que le jury soit présidé par une personne expérimentée. La composition du jury doit être connue des participants au moment du lancement du concours. En s'inscrivant au concours, les participants reconnaissent la compétence du jury.

- le/la maître d'ouvrage
et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futur·es usagers·ères



Estimation des prix

Le maître d'ouvrage fixe une somme globale à disposition pour les prix, et le nombre de prix qui seront attribués, généralement entre trois et douze selon l'importance du projet. Au-delà d'une rémunération, les prix représentent une valorisation et une reconnaissance de la qualité du travail accompli.

Selon les lignes directrices de la SIA, les prix varient en fonction du type de mise en concurrence.

Pour les concours de projet, le montant des prix dépend du coût estimé de l'ouvrage ; pour les concours d'idée, ce montant dépend des prestations demandées aux participants, alors que pour les mandats d'études parallèles, sans attribution de mandats à la clé, les participants doivent être rémunérés au 100% de la prestation. Enfin, pour les concours sur invitation, chaque participant reçoit, indépendamment des prix, une somme unique correspondant au dédommagement d'une partie du travail fourni.

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- la SIA



Rédaction du règlement-programme

Le règlement-programme est le document de base de la mise en concurrence. Il comporte une partie administrative qui informe notamment sur le type de mise en concurrence, le calendrier, les noms des membres du jury et des spécialistes-conseils, le nombre de prix, une liste des critères de jugement, et une partie programmatique qui souligne notamment la description des tâches, les objectifs, les enjeux, les attentes, la vision du maître d'ouvrage. Le règlement-programme doit être accompagné d'autres documents, plans, rapports techniques, etc. qui comportent des informations importantes sur le contexte géographique, physique, historique et social du lieu.

Des informations claires et complètes permettront aux concurrents de cerner les enjeux et de proposer ainsi des solutions répondant au plus proche possible des besoins du maître d'ouvrage.

- le/la maître d'ouvrage
et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futur·es usagers·ères
- le jury/collège d'expert·es

09 Validation du règlement

Dans un premier temps, le règlement-programme peut être soumis à la commission SIA 142 ou 143 qui procède à sa vérification et atteste de sa conformité par un tampon.

Cette vérification est facultative, mais est une aide et garantit la bonne organisation de la mise en concurrence. Les membres du jury professionnels officient comme conseils auprès du maître d'ouvrage pour l'élaboration du document. L'ensemble du jury se réunit pour vérifier tous les points du document et, généralement, se rend sur le lieu de la réalisation. Avant le lancement du concours, le règlement-programme est validé par l'ensemble des membres du jury.

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futur·es usagers·ères
- le jury/collège d'expert·es
- la SIA

10

Lancement du concours

Le lancement du concours consiste à publier le règlement-programme et ses annexes, sur «simap», la plateforme online des marchés publics. Dès lors, les éventuels participants ont accès à tous les documents et peuvent décider de prendre part au marché et de rendre un projet dans les délais impartis. Dès la publication, les règles du jeu sont posées, les noms des membres du jury et des spécialistes-conseils ne peuvent plus changer afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts entre les participants et ces derniers.

- le/la maître d'ouvrage
et l'assistant·e au maître d'ouvrage

11 Questions et réponses

Une fois que l'ensemble des documents relatifs à la mise en concurrence ont été publiés sur la plateforme online des marchés publics, les futurs participants ont la possibilité de poser des questions par écrit de manière anonyme au maître d'ouvrage dans un délai prédéfini par le règlement.

Les réponses aux questions sont publiées et consultables par l'ensemble des participants. Les réponses validées par les membres du jury peuvent amener le maître d'ouvrage à fournir d'importants compléments, tant sur la partie administrative que programmatique.

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- le jury/collège d'expert·es
- les participant·es



Développement des projets

Il s'agit de la phase d'étude, de développement et de préparation du projet par les participants à la mise en concurrence.

Le maître d'ouvrage doit accorder un minimum de 90 jours aux participants à partir du moment où les réponses aux questions (point 11) ont été publiées sur la plateforme online des marchés publics. Suivant le type de concours, les participants doivent composer une équipe pluridisciplinaire. Chaque participant ou équipe remet un projet conforme au règlement-programme.

Afin d'assurer l'équité entre tous les participants, aucun contact entre eux et le maître de l'ouvrage, ses représentants et le jury d'évaluation n'est admis.

«Il est urgent d'adopter une nouvelle approche adaptative pour façonner notre environnement bâti, une approche qui soit enracinée dans la culture, qui renforce activement la cohésion sociale, assure la durabilité de l'environnement et contribue à la santé et au bien-être de tous. Voilà ce qu'est la culture du bâti de qualité.»

Déclaration de Davos. Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe. Conférence des Ministres de la culture, 20-22 janvier 2018, Davos Suisse.

Rendu des projets et maquettes

Les projets doivent être remis au maître d'ouvrage en temps et en heure, suivant les formats énoncés dans le règlement-programme. Les formats de rendu sont choisis en fonction du domaine professionnel concerné par le concours (architecture, génie civil, urbanisme, architecture du paysage, etc.) et en fonction de l'échelle du projet.

Un rendu de concours inclut, dans la plupart des cas, une à huit planches de dessins. Les concurrents sont souvent appelés à rendre une maquette du projet, faite sur un même fond en plâtre fourni par le maître d'ouvrage.

Les documents rendus portent une devise de manière à garantir l'anonymat pendant toute la durée du jugement du concours.

Contrôle et analyse des projets

Avant le jugement, un contrôle de recevabilité et d'admission au jugement et à la répartition des prix est réalisé par l'organisateur de la procédure (le maître d'ouvrage ou son assistant à maîtrise d'ouvrage). Le résultat est présenté au jury qui vote l'éventuelle exclusion de projets litigieux.

L'analyse est réalisée par les spécialistes-conseils qui se penchent sur les projets et en font une courte synthèse qui sera présentée aux membres du jury lors des journées dédiées au jugement.

Une proposition au concours doit être exclue du jugement, si elle a été livrée en dehors du délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, si elle est incompréhensible, laisse supposer des intentions déloyales ou si son auteur a enfreint la règle de l'anonymat. Et exclue de la répartition des prix, si elle s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels.

Extrait de la norme SIA 142, art. 19, al. 1 et 2

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les spécialistes – conseils

15

Jugement des projets

Le jury se rassemble plusieurs jours dans un endroit permettant l'exposition des planches et des maquettes et assurant un confort suffisant. Les délibérations et discussions sont organisées par le président du jury et se font en tours de sélections jusqu'à la désignation des projets primés. Un tour de repêchage est organisé afin de confirmer le jugement et l'ordre d'élimination de l'ensemble des projets. Dans ce processus, les membres du jury se déplacent sur le site pour une vision locale. Les jugements se tiennent à huis-clos et les membres sont tenus à la confidentialité.

Toutefois, les normes professionnelles permettent l'organisation de jugement public. Ces modalités sont définies au préalable dans le règlements-programme.

Le jury désigne le projet lauréat, définit l'ordre des projets primés et le montant des prix attribués à chaque projet en fonction des critères de jugement et de la qualité des propositions. La levée de l'anonymat est faite.

Le président du jury ouvre les enveloppes scellées, remises par les participants lors du rendu, pour dévoiler les noms des auteurs des projets. Un rapport du jury est rédigé en détail. Il rappelle les enjeux, relate en détail le déroulement du jugement et intègre les critiques des projets primés par les membres du jury. L'ensemble des planches des projets primés est publié et, d'une manière plus brève, l'ensemble des projets rendus. Les recommandations du jury sur le projet lauréat précisent les raisons du choix retenu pour assurer une réalisation de qualité dans le respect des données énoncées par le maître d'ouvrage.

« Il ne peut y avoir de développement démocratique, pacifique et durable si la culture n'est pas au centre de ses préoccupations »

Déclaration de Davos. Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe. Conférence des Ministres de la culture, 20-22 janvier 2018, Davos Suisse.

17

Exposition publique des projets

L'exposition publique des projets fait suite au rapport du jury et marque la fin de la procédure et le début de la possibilité de faire recours contre la décision.

Tous les projets rendus sont présentés à la société civile durant au moins 10 jours ouvrables et l'exposition peut être accompagnée de table-ronde ou d'événements didactiques.

L'exposition est un moment important du processus où, en toute transparence, l'ensemble du travail fourni par les auteurs des projets et les membres du jury est dévoilé au public.

«Une culture du bâti de qualité requiert un juste équilibre entre les aspects culturels, sociaux, économiques, environnementaux et techniques de la planification, de la conception, de la construction et de la réaffectation adaptative dans l'intérêt public du bien commun».

Déclaration de Davos. Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe. Conférence des Ministres de la culture, 20-22 janvier 2018, Davos Suisse.

- le/la maître d'ouvrage et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futurs usagers
- le jury/collège d'experts
- les participants
- les spécialistes – conseils
- les citoyen(ne)s
- le lauréat



Mandat au lauréat

Le bureau d'architecte lauréat ou l'équipe pluridisciplinaire lauréate du concours devient le mandataire du maître de l'ouvrage pour poursuivre et développer le projet.

Le maître de l'ouvrage conclut un contrat avec le lauréat selon une procédure de gré à gré. Les prestations décrites dans le règlement-programme sont adjudgées, sous réserve de l'obtention du crédit d'étude, des autorisations de construire et du crédit de construction.

- le/la maître d'ouvrage
et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- le/la lauréat·e

19 Développement du projet

Jusqu'à la pose de la première pierre qui marque le début de la réalisation, le projet lauréat va s'affiner, se préciser.

Un intense dialogue entre le maître d'ouvrage, les futurs utilisateurs et le bureau lauréat s'instaure et fait évoluer le projet vers un véritable projet de construction.

L'implication des futurs usagers se révèle importante, ils seront ensuite les meilleurs porte-parole du projet.

- le/la maître d'ouvrage
et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- les futur·es usagers·ères
- les citoyen·nes
- le/la lauréat·e

20 Réalisation

La réalisation implique ensuite de nombreux acteurs, maître d'ouvrage, mandataires, spécialistes, entreprises, services communaux et cantonaux. Processus durant lequel les mandataires désignés par la procédure du concours assurent ses prestations et défendent les intérêts du maître d'ouvrage.

« Le concours d'architecture et d'ingénierie est une forme de mise en concurrence qui favorise l'innovation et qui est largement utilisée en Suisse, surtout dans le secteur public. »

Stratégie Culture du Bâti. Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti. Adoptée par le Conseil fédéral le 26 février 2020. Office Fédéral de la culture OFC, Berne 2020. p.30

- le/la maître d'ouvrage
et l'assistant·e au maître d'ouvrage
- le/la lauréat·e

L'exposition est conçue comme une structure unique qui rassemble une multitude de matériaux disponibles pour devenir une large base de données et de réflexion sur le passé et l'avenir de la culture centenaire du concours en Suisse. Elle a été pensée comme un outil itinérant et modulable capable de voyager, s'adapter et s'enrichir.

Cette exposition ne met pas en avant l'un ou l'autre projet, mais illustre un ensemble d'efforts communs issus des concours d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme, présenté ici à travers différentes approches: le processus du concours, les ouvrages publics, les ouvrages récents, l'histoire des concours, la participation citoyenne, le concours au-delà des frontières, une carte interactive ou par la documentation audio-visuelle et imprimée.

Par le biais de cette exposition, il s'agit de promouvoir une gestion urbaine faite de politiques proactives et basée sur l'intelligence collective, favorisant l'implication et l'adhésion du public face à des projets de construction ayant une dimension publique.

Initiée sur une invitation du *27th UNESCO UIA2021RIO World Congress of Architects, LE CONCOURS SUISSE, UNE CULTURE DU BATI*, a été créée et présentée à Genève au printemps 2021 puis exposée à Rio de Janeiro en mode virtuel (visite 360°) avant de suivre son itinérance dans plusieurs cantons suisses et ailleurs.

Elle cherche à révéler le concours au grand public ainsi qu'à sensibiliser décideurs et investisseurs. Il s'agit d'une grande opportunité de faire voyager le rôle du concours au service de la qualité de l'environnement bâti en Suisse, et particulièrement pour l'architecture romande, représentée en force dans cette exposition.

CONCOURS PUBLICS: OUVRAGES RÉCENTS EN SUISSE

Les réalisations présentées dans cette section ont été achevées en Suisse ces dix dernières années et sont toutes issues de concours publics. Choisies parmi des centaines d'autres, et en grande partie avec les maîtres d'ouvrages, les œuvres rassemblées ici donnent un aperçu de la diversité des procédures, des lieux, des contextes et des programmes. Qu'il s'agisse d'écoles, de crèches, de logements, d'espaces publics, d'hôpitaux, de bâtiments industriels, ou administratifs, de centres sportifs ou de recherche, de musées ou théâtres, d'objets spectaculaires ou ordinaires, le concours permet au maître d'ouvrage de trouver la meilleure réponse à un cahier des charges précis.

La diversité des bureaux lauréats souligne également le rôle que le concours d'architecture joue dans le renouvellement de la profession.

C'est en effet un système qui permet de mettre en concurrence – souvent de manière anonyme – de jeunes bureaux avec d'autres beaucoup plus expérimentés. Le concours traduit en effet une concurrence axée sur la qualité.

Concevoir un projet est une prestation intellectuelle qui ne peut pas être mesurée comme la livraison d'une marchandise. Selon les types de procédures, les bureaux investissent en moyenne entre 400 à 800 heures en échange d'une procédure équitable, qui permet d'aboutir à une réalisation. Un concours sur invitation oppose 5 à 15 concurrents, alors que certains concours ouverts peuvent attirer jusqu'à plus d'une centaine de participants pour un seul lauréat. Il n'y a aucune autre profession qui soit d'accord de s'investir autant.

UNE VILLE EN CONSTRUCTION GENÈVE EN PROJETS

Une sélection de 10 projets lauréats de concours d'architecture et d'ingénierie récemment réalisés sur le territoire genevois et extraits de l'exposition «Genève en projets», tenue au Pavillon SICLI au mois de juin 2018. Les 33 projets exposés avaient en commun d'être récents, non encore construits, et d'avoir un lien direct avec l'espace public. Il s'agissait là, à différentes échelles et dans des contextes variés, de mettre en lumière une transformation progressive de la ville par le concours, et d'esquisser une vision de la Genève de demain. Aujourd'hui, certains de ces projets sont en construction, voire même déjà réalisés.

Organisés dans les règles de l'art, l'ensemble de ces procédures ont reçu le label de qualité émis par la commission SIA - Société Suisse des ingénieurs et des architectes – certifiant leur

conformité aux dispositions des règlements SIA 142 ou SIA 143 pour les mandats d'études parallèles. L'organisation d'un concours équivaut à 1 à 2% du coût total de la construction. Cet investissement offre au maître d'ouvrage la possibilité de comparer divers projets afin de choisir la meilleure solution sur des critères de qualité, de fonctionnalité, de durabilité et de rentabilité, et d'éviter des surcoûts ultérieurs.

S'il est, pour le participant, un mode d'accès à la commande transparent et loyal qui rend possible l'émergence de voix et de voies nouvelles, le concours est, pour un maître d'ouvrage, un investissement sans commune mesure avec le temps de recherche effectif des concurrents : c'est un outil dont la très grande valeur ajoutée est l'assurance d'un projet de grande qualité.

PARTICIPATION CITOYENNE LE CONCOURS RIPONNE-TUNNEL À LAUSANNE

Au-delà du concours ouvert, pratiqué depuis longtemps avec succès en Suisse, la question de la participation citoyenne se fait de plus en plus présente dans des procédures récentes où sont appliqués d'autres formes de conception et de réalisation des décisions publiques, permettant de concerter avec habitants, usagers, riverains, groupes d'intérêt et divers spécialistes tout au long du processus de décision. Les formes de gouvernement municipal plus fermes et autoritaires de l'urbanisme moderne donnent place à un autre modèle, celui de la « gouvernance urbaine », c'est-à-dire « un système de dispositifs et de formes d'action associant des représentants de la société civile à des institutions afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des décisions publiques ». « Il ne s'agit plus seulement de débattre entre des options différentes, d'améliorer les solutions proposées, mais de coproduire le cadre de référence et de la formulation même des enjeux »*.

L'expérience récente du concours international d'idées pour le réaménagement des places de la Riponne et du Tunnel à Lausanne peut être un exemple de ce type de gouvernance. Le concours devient ici un premier moment de sollicitation de compétences professionnelles et d'étudiants en urbanisme et aménagement d'espaces public dans un cadre participatif ambitieux posé déjà avant le concours. L'expérience lausannoise, lancée en 2019, a permis l'implication du public en amont et pendant la procédure. Dès la mise en place du cahier de charges, à la mobilisation de représentants des usages des lieux intégrant le jury, la possibilité de suivre le jugement en direct dont ont profité plus de 500 personnes, les moments de la concertation ont été forts. Ils se poursuivent autour du développement de l'image directrice qui se veut fédératrice et à forte identité.

*ASCHER, François. Les nouveaux principes de l'urbanisme. La tour d'aigues, Editions de l'aube, 2001. p.91

UN PRATIQUE PLUS QUE CENTENAIRE FRIBOURG: 1895-2018

Le premier règlement établissant les principes pour l'organisation de concours d'architecture en Suisse a été approuvé par la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) en 1877. Ce nouvel outil d'évaluation permettait de comparer des idées et des projets par un jury composé en sa majorité par des professionnels. « Le règlement 'préférait la concurrence libre', n'admettant qu'exceptionnellement les concours limités à une région ou à un cercle de professionnels. (...) La pratique initiale provoquait pourtant de vifs débats car les lauréats ne furent souvent pas mandatés pour exécution des travaux. »*

En 2018 la section fribourgeoise de la SIA a réalisé une exposition sur les 100 ans de l'histoire du concours dans le canton*. Nous présentons ici un choix de projets extraits de cette exposition. Parmi eux, le concours pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, réalisé en 1906 et boycotté, ou celui de la Banque Cantonale Fribourgeoise, premier grand bâtiment construit par Mario Botta, alors jeune architecte pas encore mondialement reconnu.

Tout au long du siècle dernier, les règles des concours se sont développées, généralisées et objectivées. Si en ses débuts la pratique du concours était réservée plutôt aux bâtiments d'exceptions, depuis 1996, avec l'entrée en vigueur en Suisse de l'accord sur les marchés publics, toute construction relevant de l'argent public a l'obligation d'être mise en concurrence. Bien ancré dans la culture du bâti, le concours « est devenu un outil indispensable dans le domaine de l'architecture, du génie civil et de l'urbanisme. (...) Aujourd'hui les projets des concours font partie du patrimoine. Ils reflètent les tendances dans le domaine de la construction, la diversité d'idées des professionnels, les chances saisies ou ratées pour la construction de bâtiments de hautes qualités. »*

* Culture du bâti Fribourg 2018. Le Concours, une valeur ajoutée. Exposition réalisée du 29.08.2018 au 20.09.2018. Halle Grise, Blue Factory, Fribourg. Comité SIA Section Fribourg (2018): Dominique Martignoni (président), Alexandre Clerc (vice-président), Ivan Corminboeuf (caissier), Sophie Lanthmann (secrétaire), Gédéon Abebe, Beat Müller, Eyüp Selçukoglu, Nicolas Yerly. Recherches historiques: Christoph Allenspach. Sources textes et images: Exposition SIA Section Fribourg / Service des Biens Culturels (SBC)

COOPÉRATIVES DE LOGEMENTS MEHR ALS WOHNEN, HUNZIKER AREAL À ZÜRICH

Ce projet, l'un des plus ambitieux programmes de coopératives de logements en Europe, est le fruit d'une démarche inédite de concours pour laquelle les mots d'ordre ont été : collaboration, inclusion et innovation.

Lorsque en 2007 les coopératives ont célébré avec la Ville de Zurich les 100 ans de politique municipale du logement, 35 coopératives de logements s'associent et créent *Mehr als Wohnen*, (plus qu'un logement), avec l'objectif de réaliser un quartier modèle. Un concours d'idées sur le thème «Comment vivre demain ?» est lancé. Les idées retenues serviront pour l'élaboration du cahier des charges d'un concours d'urbanisme et d'architecture pour la conception du master plan de l'ancienne friche industrielle de Hunziker Areal.

Deux jeunes bureaux dirigés par des femmes arrivent en tête. Comme prévu par le programme du concours, une étape de dialogue se met en place

avec les trois autres équipes primées, incluant les futurs résidents et la participation de tous les acteurs impliqués. Bien plus qu'un simple lotissement, le projet propose un «microcosme urbain», avec les ambiances, la variété et les qualités des relations humaines d'un quartier. Le projet offre 370 logements avec des appartements qui regroupent diverses formes d'habitat, ainsi que de nombreux espaces communautaires, de loisir et de travail, à des personnes aux contextes de vie différents.

Mehr als wohnen est certifié en tant que site 2000 watts, ses bâtiments sont très efficaces sur le plan énergétique et offrent un rendement écologique durable. Reconnu par de nombreux prix, ce projet a permis de renouveler le rôle des coopératives zurichoises en tant qu'actrices de transformation urbaine et sociale de la ville.

LE CONCOURS AU-DELÀ DES FRONTIÈRES AMBASSADES SUISSES

Cette section présente cinq bâtiments représentatifs de la Suisse à l'étranger, issus de concours récents. En tant que maître d'ouvrage, la Confédération Suisse joue un rôle exemplaire aussi au niveau international, en encourageant la culture du bâti dans les procédures d'adjudication, comme geste de qualité et d'innovation.

«Il existe à la Confédération une longue tradition de concours qui, au fil des décennies, s'est concrétisée de manière constante par des bâtiments exceptionnellement respectueux du développement durable. (...) Les concours traduisent le chemin le plus court vers la qualité. Cela d'autant plus qu'ils sont largement ouverts. Dès qu'on s'engage dans des procédures sélectives, le champ des contributions se réduit, la probabilité d'obtenir des idées réellement originales diminue et la comparabilité se resserre. Dans le cas de concours ouverts, jusqu'à un tiers des contributions proviennent de l'étranger. C'est un privilège et une clé du succès

de pouvoir choisir parmi toutes ces approches culturelles et ces projets variés, la meilleure réponse à la problématique destinée à être traitée.»*

«Cela implique un appel d'offres soigneusement élaboré, auquel participe également le Département fédéral des affaires étrangères – en tant que futur utilisateur. A cette occasion, nous définissons avec beaucoup de soin les conditions-cadres et les exigences que doit remplir le bâtiment ; en revanche, nous laissons une liberté totale quant au moyen de répondre à ces exigences. Les équipes doivent disposer d'une grande liberté au niveau de la conception. Plus l'éventail des solutions proposées est large, plus le débat en vue du choix du projet lauréat est fécond.»*

*H. Winkler, arch. dipl. EPFZ SIA, responsable de la gestion de projet de l'OFCL.

«Carte de visite bâties», les ambassades ont pour mission de «véhiculer l'identité du pays qu'elles représentent, tout en garantissant un dialogue empreint de respect vis-à-vis du pays hôte» Pierre Broye, directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)*.

DOCUMENTER LE CONCOURS

Divers éditeurs et revues spécialisés contribuent à la valorisation et à la diffusion d'une culture du bâti de qualité made in Suisse. Ces publications montrent la richesse des projets et leur place dans la réflexion architecturale et culturelle à l'échelle d'un pays, tout comme la documentation sur les sujets des concours d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme, notamment les rapports de jury.

Le rapport de jury est une des pièces importantes d'un concours. Bien fait, il permet de transmettre l'information sur le déroulement de la procédure et du jugement, ainsi que de valoriser de manière équitable le travail et les idées fournies par tous les participants et pas uniquement par le projet lauréat.

Ces rapports constituent une source d'inspiration mais aussi de documentation historique sur les concours.

LIENS

**SIA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES –
COMMISSION SIA 142 /143**
www.sia.ch/fr/politique/passation-des-marches/organes/zo/142143

**SIA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES –
VÉRIFICATION DES PROGRAMMES DES CONCOURS**
www.sia.ch/fr/services/verification-de-programmes

**SYSTÈME D'INFORMATION
SUR LES MARCHÉS PUBLICS EN SUISSE**
www.simap.ch

OBSERVATOIRE DE MARCHÉS PUBLIC ROMANDS
www.vd.sia.ch/OMPPr

PLATEFORME ESPAZIUM COMPETITION
www.competitions.espazium.ch/fr

KONKURADO WEB OF DESIGN COMPETITIONS
www.konkurado.ch

FAS FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES
www.bsa-fas.ch/fr/histoire

**FAI FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHITECTES
ET D'INGÉNIEURS DE GENÈVE**
www.fai-ge.ch

UIA UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES
www.uia-architectes.org/webApi/fr

**OFCL OFFICE FÉDÉRALE DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE
ARCHITECTURE DES AMBASSADES SUISSES**
www.bbl.admin.ch/bbl/fr/home/bauten/projekte_ausland/architektur.html

**OFCL OFFICE FÉDÉRALE DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE
CONCOURS**
www.bbl.admin.ch/bbl/fr/home/bauten/projekte_ausland/wettbewerbe.html

OFC OFFICE FÉDÉRALE DE LA CULTURE - STRATÉGIE CULTURE DU BÂTI
www.bak.admin.ch/bak/fr/home/documentation/publications-recentes/publikationen-2020.html

CONCOURS RIPONNE/TUNNEL - GUIDE DE L'EXPERTISE D'USAGE
www.riponne-tunnel.com/post/guide-de-l-expertise-d-usage

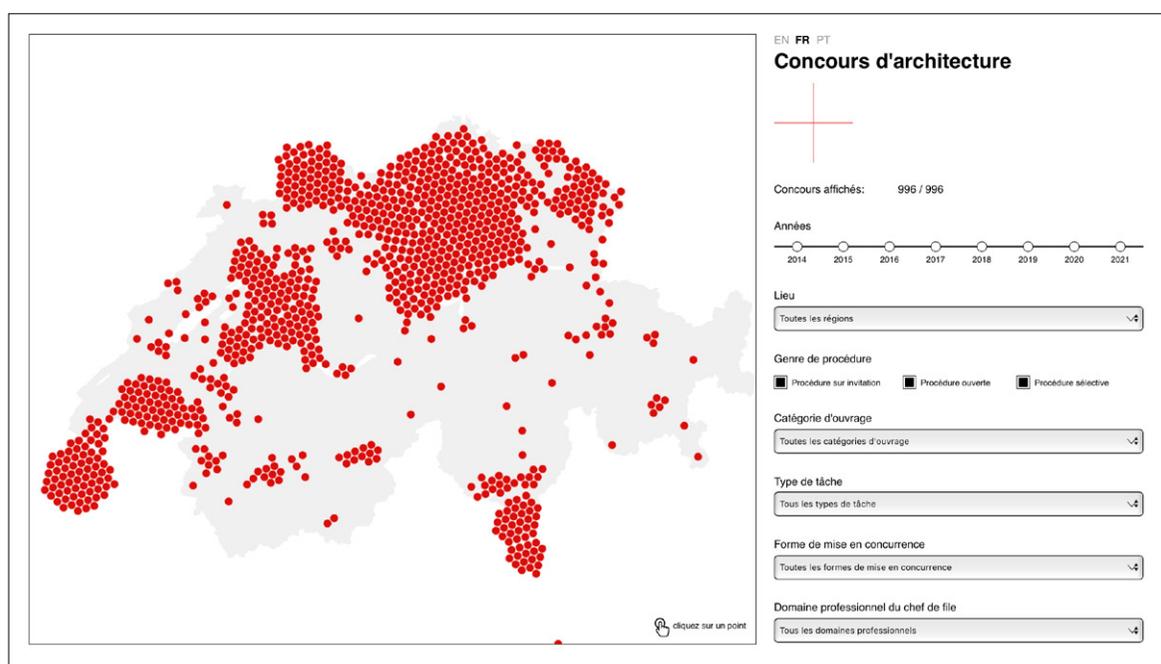
PAVILLON SICLI
www.pavillonsicli.ch

CARTE INTERACTIVE

Spécialement conçue pour cette exposition, en collaboration avec le département de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne et espazium – Les éditions pour la culture du bâti, cette nouvelle carte interactive présente des données de concours répertoriés depuis la plateforme competitions.espazium.ch. Il s'agit d'un outil dynamique en cours de construction, qui évoluera au fil du temps et pourra s'enrichir avec des nouvelles bases de données.

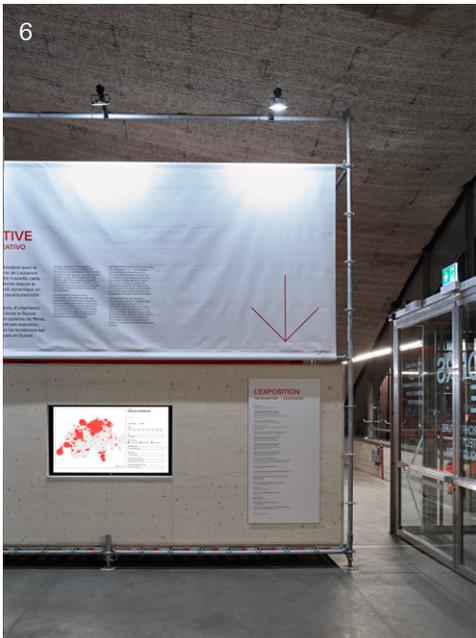
Cette carte dresse un aperçu des concours d'architecture, d'urbanisme, d'architecture du paysage et d'ingénierie réalisés dans toute la Suisse ces dernières années et permet de visualiser grâce à un système de filtres, le résultat d'un grand nombre de ces concours.

Elle n'est pas exhaustive, mais se veut un instrument pour documenter et montrer les tendances sur le nombre et les types de mise en concurrence pratiqués en Suisse.











8



9



10



11



12

LES ESPACES DE L'EXPOSITION

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Grande bache extérieure | 6. Carte interactive |
| 2. Poya du concours en 20 étapes | 7. Maquettes des ambassades suisses |
| 3. Desk d'accueil et librairie | 8. Maquettes des projets genevois |
| 4/12. Planches de projets lauréats de concours | 9. Espace vidéo/scène |
| 5/10. Mezzanine documentation sur les concours | 11. Les balançoires |

L'EXPOSITION

CURATEURS

Olivia de Oliveira et Serge Butikofer

COMITÉ ORGANISATEUR ET EXÉCUTIF ASSOCIATION LE CONCOURS SUISSE

Marcio Bichsel, Serge Butikofer, Didier Collin,
Gabriela Marcovecchio, Olivia de Oliveira,
Giorgio Pesce, Cedric van der Poel

CONCEPTION SCÉNOGRAPHIQUE

Giorgio Pesce, Olivia de Oliveira, Didier Collin

RÉDACTION TEXTES

Olivia de Oliveira, Cedric van der Poel,
Gabriela Marcovecchio, Serge Butikofer

CONCEPTION GRAPHIQUE ET COMMUNICATION

Atelier Poisson: Giorgio Pesce, Séverine Dolt

RELECTURE, TRADUCTIONS ET RÉVISION DES TEXTES FRANÇAIS - ANGLAIS

Ann Richter, Marco Didonet, Sakis Kondis

RELECTURE TRADUCTIONS ET RÉVISION DES TEXTES FRANÇAIS - PORTUGAIS

Andre Chermont de Lima, Olivia de Oliveira,
Raquel Peres, Marco Ribeiro

RELECTURE, TRADUCTIONS ET RÉVISION DES TEXTES ALLEMAND - FRANÇAIS

Daniel Currat, Cedric van der Poel

RÉALISATION CARTE INTERACTIVE

Christian Kaiser, Institut de géographie
et durabilité Université de Lausanne,
Cedric van der Poel, espazium –
Les éditions pour la culture du bâti

INTERFACE VIDÉOS AMBASSADES

Christian Kaiser

TRANSCRIPTIONS FRANÇAISES VIDÉOS CANAL 9 VALAIS

Christine Brawand Schmidt

ÉDITION ET SOUS-TITRAGES

VIDÉOS CANAL 9 VALAIS EN PORTUGAIS

Gilles Butikofer

INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ÉCLAIRAGE

Audio visuel concept sàrl

PRODUCTION ET IMPRESSION BÂCHES

MakroArt

IMPRESSION GUIDES D'EXPOSITION

Cavin artgraphic

REMERCIEMENTS

Susan Kleebank, Consul général du Brésil |
Consulat général du Brésil à Genève, Suisse
Rudolf Wyss, Consul général de Suisse |
Consulat général de Suisse à Rio de Janeiro, Brésil
Jodok Brunner, P/M Constructions à l'étranger | Office Fédéral
des Constructions et de la logistique
Leonardo Machado, Deputy CEO Swissnex Brazil
Lorenz Bräker, Président de la section suisse UIA
et Vice-président RI de l'Union Internationale
des Architectes UIA
Regina Gonthier, Directrice de la Commission
des Concours Internationaux de l'UIA
Sérgio Magalhães, Président du 27^e
Congresso Mundial de Arquitetos UIA2021RIO
Nivaldo Andrade, Membre du comité exécutif
du 27^e Congrès mondial des Architectes UIA2021RIO |
Institut des Architectes du Brésil - IAB
Canal 9 Valais pour la section des vidéos
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes -
sections Fribourg, Genève, Vaud, Neuchâtel, Bienne-Jura
CSA conférence suisse des architectes
AIJA Association inter jurassienne des architectes
B+S ingénieurs conseils SA
butikofer de oliveira vernay sàrl
collinfontaine architectes sàrl
Fischer Montavon + Associés
architectes- urbanistes SA
Aux bureaux auteurs des projets
pour leurs collaboration

AUX PARRAINS

QUI NOUS ONT SOUTENU

AU CROWDFUNDING

Pont12 architectes SA
Fischer Montavon + Associés
architectes-urbanistes SA
Belén Alves Pfister
Atelier Bonnet architectes
Vivian Crettol
Decroux+Piccolo sàrl
Mylène Ducrey
Simon Monnier
Laurent Fesselet
Héloïse Gailing
Wilfried Schmidt
Christine Brawand Schmidt
Vanda Costa
Frédéric Jordan
Alain Oulevey
Christiane Von Roten
Jean-Christophe Dunant
François Jolliet
Cecilia Perugini Barbone
Nadine Terrier

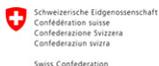
crédit images pp 4-5 de gauche à droite et de haut en bas: bibliothèque centrale et universitaire de lucerne, lussi + halter architekten / théâtre de la nouvelle comédie de genève, fres architectes / aménagement du werkhof à fribourg, bakker & blanc architectes / équipement scolaire à chandieu, genève, atelier bonnet architectes / bürgerspital solothurn bss, silvia gmür reto gmür architekten / pont de pérolles à fribourg, broillet & wulfleff architectes / jules jäger & cie müller | zeerleder & gobat, ingénieurs / stade de football à la tuilière lausanne, mlzd et sollberger bögli architectes / photomontage ambassade de suisse à addis abeba éthiopie, olbh gmbh architectes / bündner kunstmuseum à chur, studio barozzi veiga / banque de l'état de fribourg, mario botta / archives du canton de zurique, architekctick tina arndt & daniel fleischmann / ambassade de suisse à Nairobi au Kenya, rooesli & maeder gmbh / école primaire schauenberg zurich-afolltern, adrian streich architekten / bâtiment pour les centres d'orgues baufeldinsel-spitalsbern, schneider & schneider architekten / château de kybourg, ruggero tropeano architekten / bibliothèque cantonale et universitaire de fribourg, butikofer de oliveira vernay / salle à usage multiple à léchelles, joud vergély beaudoin architectes / cité de la musique à genève, pierre-alain dupraz architecte / cycle d'orientation de langue allemande à fribourg, dettling péléraux architectes / bibliothèque cantonale et universitaire de fribourg 1906, wilhelm bracher & friedrich widmer + marcel daxelhofer / uape et crèche à vetroz, savioz fabrizzi architectes / music house kraftzentrale vonroll-areal à bern, giuliani honger architekten / musée d'ethnographie à genève, graber pulver architekten / logements kronenwiese, zurich-unterstrass, arnon semadeni architekten / aménagement d'espaces publics: rond-point de rive, pascal heyraud, architecte paysagiste / muséum d'histoire naturelle à genève, mak architecture / nouveau parlement de lausanne, atelier cube + bonelli | gil architectes / tribunal pénal fédéral de bellinzona, bearth & deplazes architekten / durisch + nollì architetti / marché couvert espace gryère, galletti & matter architectes / mehr als wohnen hunziker areal Haus G, pool architekten

SOUTIENS QUI ONT PERMIS LA RÉALISATION DE L'EXPOSITION ORIGINALE



swiss arts council
prohelvetia

COINCIDENCIA – Swiss & South American Cultural Exchanges



Bundesamt für Bauten und Logistik BBL
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Ufficio federale delle costruzioni e della logistica UFCL
Federal Office for Buildings and Logistics FBL



sia
Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società Svizzera degli Ingegneri e degli Architetti
Swiss Society of Engineers and Architects

fai Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève



JURAECH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



BSA FAS Bund Schweizer Architekten
Fédération des Architectes Suisses
Federazione Architetti Svizzeri

sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
section genève



netzwerk frau und sia
réseau femme et sia
rete donna e sia
network woman and sia

QUART

canal 9



vaud

PARTENAIRE MEDIA ET POUR LA RÉALISATION DE LA CARTE INTERACTIVE

espazium
Der Verlag für Baukultur
Les éditeurs pour la culture du bâti
Editori per la cultura della costruzione

APPUIS INSTITUTIONNELS



LE SOL EN BOIS DE L'ESPACE VIDÉO A ÉTÉ RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC



LE MONTAGE DE LA STRUCTURE ÉCHAFAUDAGE A ÉTÉ RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC



MOBILIERS EN BOIS ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN PARTENARIAT AVEC

pro-pose services sàrl

PARTENAIRES POUR LA RÉALISATION DE L'ITINÉRAIRE DE L'EXPOSITION EN SUISSE

sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
section Jura | Jura bernois

Espace disponible en attente des logos des sections locales de la SIA

Cette exposition itinérante veut mettre en valeur l'incroyable outil démocratique que nous avons à disposition et encore si peu connu hors des milieux professionnels : le concours d'architecture.

Source d'inspiration pour d'autres pays, le concours d'architecture tel que pratiqué en Suisse, est reconnu au niveau international pour son exemplarité dans l'attribution des mandats publics et la haute qualité des ouvrages qui en résultent. Cette pratique, plus que centenaire, est fondamentale pour l'évolution des réflexions sur l'environnement bâti et a, par conséquent, une grande influence sur la qualité de nos villes et de notre vie quotidienne.

Une procédure de mise en concurrence loyale confronte diverses idées pour résoudre un même défi, et a pour objectif de trouver le meilleur projet à construire. Source d'innovation, cette forme de concurrence ouverte et équitable permet de faire éclore des nouveaux talents parmi les jeunes générations. Le principe de l'anonymat des concurrents garantit un choix basé sur la qualité du projet plutôt que sur la notoriété supposée de son auteur.

Les différentes parties thématiques de l'exposition soulignent l'évolution de cette pratique très répandue et son rôle déterminant dans la qualité du bâti helvétique. Loin de présenter uniquement de belles réalisations, l'exposition montre également les différentes étapes et le processus d'un concours, les divers types et spécificités de concours, les principaux acteurs et intervenants.

Plus de 50 exemples de concours d'architecture, d'urbanisme et d'ingénierie, majoritairement publics et anonymes, sont présentés ici. Un choix parmi plus d'une centaine de concours et mandats d'étude parallèles lancés par des maîtres d'ouvrages publics et privés chaque année en Suisse, dont environ un tiers en procédure ouverte.